

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2022

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf M. EBERLIN Christian (absent excusé), M. MIRBACH Pascal a rejoint l'assemblée à 21h39

Convocation du 20 juin 2022

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme CHANOIR Nathalie

1. Approbation du compte rendu du 13 mai 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Modalités de publicité des actes des collectivités locales

Mme le Maire informe les élus de la réforme de la publicité de l'ensemble des actes des collectivités territoriales (délibérations, arrêtés du maire, règlement intérieur, ...). L'ordonnance et le décret du 07/10/2021 énoncent de nouvelles règles en la matière.

Mme le Maire rappelle que la publicité des actes des collectivités constitue une étape de l'adoption des actes par les collectivités. Cette formalité est essentielle pour deux raisons :

- la publicité des actes conditionne leur entrée en vigueur (càd leur caractère exécutoire),
- la réalisation de la publicité fait courir le délai de recours contentieux.

La nouvelle réglementation prévoit, à compter du 1^{er} juillet 2022, une publication électronique obligatoire pour l'ensemble des actes des collectivités territoriales.

Néanmoins, sous réserve de délibération, les communes de moins de 3500 habitants peuvent se soustraire à l'obligation de publicité des actes par voie électronique.

Après discussion et afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, les élus décident de maintenir la publication des actes par voie d'affichage à la porte de la mairie. A tout moment de la période du mandat, les élus peuvent revenir sur leur choix.

3. Affaire de personnel communal / réorganisation du service administratif

En prévision du départ à la retraite de Mme RUDOLF Sylvie, et après discussion, les élus décident de créer un poste d'adjoint administratif territorial, contractuel, à temps non complet, à compter du 01/09/2022 et pour une durée de 30,5/35^e à savoir 20/35^e pour le secrétariat de la Mairie et 10,5/35^e pour l'Agence Postale Communale.

Afin de répondre à la demande de quelques jeunes souhaitant travailler à la commune durant les vacances d'été, Mme le Maire propose la création d'un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3, 1, 2° de la loi du 26/01/1984.

Ce recrutement temporaire fait face à une surcharge de travail du service technique en période estivale (arrosage, nettoyage des fleurs, peinture, entretien des espaces verts,...)

Après délibération, le conseil municipal décide de la création d'un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

4. Présentation du rapport annuel 2021 SDEA – Eau / Assainissement

Mme le Maire présente le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix de l'eau potable.

Langensoultzbach compte en 2021, 375 abonnés – 34 287 m³ d'eau consommée (vendue), soit 37 m³ par habitant.

L'eau potable est de très bonne qualité microbiologique, très douce et très faiblement nitratée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

La part proportionnelle est de 1,50 €/m³, la part fixe est de 45 € HT par an.
La redevance d'eau potable s'élève à 1,875 HT pour 120 m³.

La capacité journalière de production est de 380 m³ par jour, l'autonomie en période de pointe est de 17 heures.

Concernant les travaux réalisés en 2021 :

- Réseau : une rupture a été réparée rue des Vignes et une vidange a été installée rue de Mattstall.
- Campagne compteurs : 29 compteurs ont été remplacés
- Ouvrages : une partie de la conduite de vidange du réservoir a fait l'objet d'un chemisage.
- Des échelles ont été remplacées dans l'ancien et le nouveau réservoir.
- La lampe de l'installation de désinfection par rayons ultra-violet a été remplacée.

Les rapports Eau et Assainissement ont été transmis aux élus et sont consultables sur le site du SDEA.

5. Révision du loyer du logement 6 rue du Moulin

Mme le Maire informe les élus que la révision du loyer se fait annuellement au 1^{er} juillet et conformément à l'indice de référence de l'INSEE (4^{ème} trimestre).

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la révision du loyer. Il s'élève désormais à 381,55 € par mois.

6. Subvention exceptionnelle à l'Association Culturelle et Sportive de Langensoultzbach

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Culturelle et Sportive de Langensoultzbach pour l'achat de matériel (trampoline, balles,...) nécessaire à la mise en place d'une nouvelle activité « Baby gym » pour la saison 2022-2023. Le coût total a été chiffré à 2 700 €.

Après délibération, les élus décident d'attribuer à l'ACSL, une subvention exceptionnelle de 20% du montant de l'acquisition du matériel « Baby gym » dans la limite de 540 € maximum.

7. Divers

Mme le Maire informe les élus de l'inaptitude de travail, à compter du 2 juin 2022, de M. WEBER Armand, bûcheron sylviculteur au sein du SIVU de la Vallée de la Sauer. Les communes membres du syndicat forestier ont été sollicitées par Mme FULLENWARTH Mylène, Présidente du SIVU, pour un poste de reclassement de M. WEBER pour des tâches administratives. Aucune commune n'ayant pu satisfaire la demande de reclassement, le SIVU est contraint de licencier M. WEBER Armand. Les indemnités de licenciement seront réparties entre les dix communes membres du SIVU.

Après examen de deux déclarations d'intention d'aliéner :

- Bien situé au 15 rue des Vignes section 4 parcelle 27
- Bien situé au 30 rue des Écureuils section 15 parcelle 281 et 307

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Mme le Maire rappelle aux élus l'accessibilité aux documents de séance et invitations aux réunions du conseil communautaire de la Communauté de communes Sauer Pechelbronn via l'application COMELUS.

Mme le Maire informe les élus de l'enquête réalisée par le Parc Naturel des Vosges du Nord pour les habitants des Vosges du Nord. Elle est accessible sur PanneauPocket et Facebook.

Le SMICTOM reconduit l'opération de collecte des pneus usagés pour les particuliers le 26 septembre 2022.

Mme le Maire propose une sortie forêt pour les élus courant septembre.

Mme le Maire informe les élus de la tenue d'une réunion concernant les festivités de la Fête Nationale du 14 juillet fixée au 05 juillet.

La conseillère numérique, Claire TERNET, assurera une 2^{ème} session d'ateliers numériques à partir de septembre.

La commission fleurissement se réunira le 7 juillet prochain.

Suite à notre demande, les services techniques de la Collectivité Européenne d'Alsace ont accordé le marquage au sol de l'îlot central à l'angle de la rue des Montagnes / rue du Moulin) ainsi qu'une ligne médiane sur la route départementale (sortie de la rue des Vignes, virage à la Place Chamborêt). Deux compteurs de mesure de vitesse seront placés rue Principale durant une semaine.

Le bilan de la fête de la musique est positif. Les intervenants étaient nombreux et la foule présente.

La séance est levée à 23h05.

Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 24 juin 2022
Mme le Maire – Evelyne LEDIG